

(4)

16. Pension de l'instituteur, ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

12 francs que paye la commune
autre colution trois francs
provisionnement des habitants
Il n'y a point de denrées

Point

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

A. Bière.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Bière Agence de Bière

d. District

D'Aubonne

e. Canton

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Voyez la réponse de Br.
l'Instituteur & les suivants

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

302-150

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Outre la Lecture l'écriture la Musique l'arce ou en seigne les ouvrages les plus nécessaires dans les menages la Couture racourci - modage de bas & la dentelle*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien duré-t-elle? *Toute l'année*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Le Catéchisme recueil de Bassages & l'Ancien & le nouveau Testament*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *En hiver les écoliers sont assidus en été les plus jeunes pourroient être davantage*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Six heures par jour trois heures hebdomadaires et autant le soir*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Point de Classes différentes à cause de la Diversité des occupations*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
 - a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Citoyen Pasteur examinait les aspirantes & nommoit la plus Capable de l'avis du conseil de Commune*
 - b. D'où est-il? *De Pière*
 - c. Son nom *Louise Osteraud*

- d. Son âge. *37 ans*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Est mariée; a eu trois enfans qui sont morts*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis Quatorze ans*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Passonay N'a jamais eue d'autre Vocation*
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *Point d'autre fonction*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
 - a. En hiver, } soit garçons ou filles.
 - b. En été, } *En Hiver 20 filles En été une dizaine*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
 - a. Possède-t-elle de pareils fonds?
 - b. Quelle en est la valeur?
 - c. Source des revenus.
 - d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *On paye 2 bat par mois pour chaque enfant Bourgeois, elle peut exiger un peu plus des enfans habitans*
- 15°. Bâtiment de l'école.
 - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
 - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre pour l'école*
 - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *L'institutrice reçoit les écoliers dans la maison*
 - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *L'institutrice qui en est propriétaire*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

La Commune donne 24 francs pour le logement le bois pour la chauffage & 15 livres de beurre

La somme payée des parents d'elle peut s'élever à septante francs pour toute l'année

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Dière

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Dière et Agence de Dière

d. District

District d'Aubonne

e. Canton

Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*La circonférence du premier quart d'heure contient cinq maisons desquelles il y a trois enfans aux écoles
La circonférence du second contient vingt sept maisons desquelles il y a trente enfans en ages de fréquenter les écoles*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

304 *AM*